

AUTEUIL-LE-ROI

BULLETIN MUNICIPAL

N°122
Novembre 2013



Vide Grenier

Sommaire

- 4 Comptes-rendus
- 8 Urbanisme
- 10 Ecole
- 12 Vie au village
- 16 Associations
- 20 Transport
- 21 Histoire
- 22 Civisme
- 24 Sécurité
- 25 Vie pratique
- 26 Environnement
- 27 Informations

EN DÉCEMBRE

Vendredi 6 et Samedi 7
TÉLÉTHON



EN JANVIER

Samedi 11
Vœux du Maire

EN FÉVRIER

Du Vendredi 7
au Dimanche 9
**Festival de Théâtre
Amateur**

Calendrier des manifestations 2013-2014

Dates	Organisateurs	Manifestations	Sites
22 novembre	L'Arpent de Bacchus	Beaujolais Nouveau	Salle des fêtes
6 & 7 décembre	Mairie	Téléthon / Marché de Noël	Salle des fêtes
14 décembre	Comité des Fêtes	Noël des enfants d'Auteuil	Salle des fêtes

2014

11 janvier	Mairie	Vœux du Maire	Salle des fêtes
18 janvier	L'Arpent de Bacchus	Repas Saint-Vincent	Salle des fêtes
21 janvier	Club de Loisirs Auteuillois	Assemblée Générale	Maison des Associations
25 janvier	CCAS	Loto	Salle des fêtes
26 janvier	Comité des Fêtes	Thé Dansant	Salle des fêtes
1 février	ASA	Soirée 25 ans	Salle des fêtes
7 au 9 février	Mairie / CODATYV	Festival Théâtre Amateur	Salle des fêtes
22 février	Kravmaga	Stage	Salle des fêtes
7 mars	L'Arpent de Bacchus	Assemblée Générale	Salle des fêtes
8 mars	Mairie	Mardi Gras	Mairie
15 mars	L'Arpent de Bacchus	Taille Vigne	Vignes
25 mars	Club de Loisirs Auteuillois	Repas	Salle des fêtes
29 mars	Kravmaga	Stage	Salle des fêtes

Chères Auteuilloises, chers Auteuillois,

Cette année encore, la rentrée scolaire s'est déroulée dans de bonnes conditions. Avec un effectif de 89 élèves, le maintien des quatre classes n'a pas été remis en cause par l'Inspection académique. Les vacances d'été ont été l'occasion de continuer les travaux d'entretien de notre École Sully : après la remise en peinture du dortoir et de la classe des Maternelles les années précédentes, le bungalow des CE1 / CE2 a été complètement rénové cette année avec des matériaux et des couleurs choisis par le professeur lui-même, ainsi que les sanitaires du bâtiment principal. Aux vacances de Noël, ce sont tous les vitrages de la classe de CM1 / CM2 qui vont être remplacés. Tous ces travaux ont été décidés en concertation avec les enseignants et les représentants de parents d'élèves que je remercie pour leur implication dans la vie de l'école.



Dans le cadre du prochain « Contrat Rural », l'école va également bénéficier d'une des trois actions à mettre obligatoirement en œuvre. En effet, la première de ces opérations sera la création d'un préau qui sera implanté côté ouest de la cour de récréation entre le dortoir et le bungalow pour protéger les enfants de la pluie.

La deuxième action sera la réhabilitation et l'agrandissement du bâtiment situé le long du N° 5 de la rue du Rû d'Orme pour en faire une « Maison des Loisirs » dont une partie sera dédiée à la bibliothèque et l'autre aménagée en salle polyvalente, à la fois lieu de rencontre pour les associations et d'accueil des enfants dans le cadre des ateliers « Lecture » qui vont être organisés en partenariat entre « L'Oiseau lire » et l'école.

Après nouveau débat au sein du Conseil municipal, la troisième et dernière action sera consacrée à la rénovation des vitraux fissurés de notre Église Sainte Éparche, qui n'a fait l'objet d'aucune réfection depuis des décennies.

En ce qui concerne le « Contrat Triennal », la troisième tranche de rénovation de la voirie de la Grande Rue (chaussée et trottoirs), de la rue de l'Église au rond point de la rue de Goin, va débuter vers le 15 Novembre 2013 pour une fin prévisionnelle deuxième quinzaine de Janvier 2014. Cette opération de près de 358 000 € TTC s'inscrit dans la continuité de remise en état de la Grande Rue d'un bout à l'autre du village.

Par ailleurs, la toiture de la partie « hôtel » de notre commerce multiservices va être également rénovée sur sa face sud ouest, et le local de l'épicerie va être rafraîchi. Ces travaux vont nous permettre d'accueillir de nouveaux gérants. La Commission communale en charge de ce recrutement va prochainement arrêter son choix parmi les différentes candidatures.

Enfin, notre projet de création d'une micro-crèche de 10 berceaux va être mis en œuvre dans un bâtiment neuf qui sera implanté dans le terrain périscolaire entre l'école et la cantine avec l'aménagement d'un parking « dépose minute » pour les véhicules des parents. L'étude de financement est lancée.

Comme vous pouvez le constater, notre village avance et doit continuer d'avancer pour répondre au plus près à vos attentes.

De par notre bonne gestion, nos capacités d'autofinancement de ces projets sont optimum. Notre taux d'endettement est très faible, mais les nouvelles mesures prises par l'État et son désengagement sur des services rendus par le passé par son administration conduisent à un transfert de certaines charges vers notre budget communal, amputant ainsi notre propre capacité à investir.

Espérons que la conjoncture économique de notre pays va tendre vers des jours meilleurs pour nous permettre de continuer à développer utilement notre village.

Je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous le Samedi 11 janvier 2014 pour la Cérémonie des vœux.

Cordialement.

Philippe Heurtevent
Maire d'Auteuil-le-Roi

Conseils Municipaux

Retrouvez les comptes rendus complets des séances du Conseil Municipal sur <http://www.mairie-auteuil-le-roi.fr/elus-mairie/seances-du-conseil/index.html>

Séance du 27 juin 2013

Autorisation donnée à M. le Maire pour émettre les factures en attente de paiement

M. le Maire donne lecture des factures en attente de paiement. Elles sont acceptées à l'unanimité.

Prise en charge du coût du « Feu d'artifice » de la Fête de la Musique

Le Comité des Fêtes sollicite la prise en charge par la Commune du feu d'artifice tiré lors de la Fête de la Musique, pour un montant de 390,00 €.

M. Fortier souligne que cette demande aurait dû être demandée avant cette festivité car la Municipalité est mise devant le fait accompli. M. Capelle dit que le Conseil municipal n'est pas obligé de prendre en charge la dépense dans sa totalité, mais il rappelle que ce feu d'artifice a profité au village. Mme Rosset rappelle que l'année dernière le Comité des Fêtes a reçu une subvention plus importante en contre partie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote 13 voix POUR, 1 abstention (Mme Chavillon, car elle est vice-présidente du Comité des fêtes)

M. le Maire confirme que cette dépense sera remboursée au Comité des Fêtes sous forme de subvention.

Exonération de la TEOM 2014, pour la Société « SJE » SCI Le Poste Blanc

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'exonérer de TEOM la Société « SJE » SCI Le Poste Blanc pour l'année 2014, car cette société ne produit aucune ordures ménagères.

Règlement de la cantine scolaire, détermination du prix des repas pour l'année 2013/2014

En préambule, M. le Maire souligne que l'effectif de la cantine pour la rentrée est en nette évolution, que les locaux ne sont pas extensibles et propose d'instaurer à nouveau l'obligation de demander aux parents une attestation de leur employeur pour justifier que les deux parents travaillent.

Puis Il rappelle les prix des repas à ce jour :

- Pour les enfants permanents (4 jours / semaine) 4.70 €
- Pour les enfants occasionnels 5.50 €
- Pour les enfants extérieurs permanents 4.90 €
- Pour les enfants extérieurs occasionnels 5.70 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité le maintien des prix des repas pour l'an-

née 2013/2014 au même prix que de ceux de l'année 2012/2013.

Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention de dissimulation des réseaux France Télécom

M. le Maire expose au Conseil municipal l'autorisation de signer la convention d'enfouissement des réseaux France Télécom qui est prévu en 2013 (Grande Rue, entre la rue de l'Église et la rue de Goin). Il rappelle que la commune percevra une subvention de 3 768.89 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer cette convention.

Examen des futurs besoins en bâtiments communaux et réflexion sur l'orientation des trois actions choisies au contrat rural

M. le Maire rappelle les 3 actions qui avaient été votées au contrat rural: Préau de l'École Sully, Maison des Loisirs et Chœur de l'Église. Le Conseil municipal avait décidé distinctement deux projets d'investissements : le Contrat rural et la micro-crèche.

Un long débat s'instaure entre les élus, mettant en évidence un certain nombre de priorités et de contraintes, qui incite la Commission Travaux à proposer de :

- 1- Dans le « Contrat rural », retirer la rénovation du chœur de l'église, et faire réaliser les travaux d'urgence d'entretien de l'église (dépense à envisager sur le budget de fonctionnement de la commune).
- 2- Faire de la « Maison des associations » une « Maison des loisirs ».
- 3- Envisager une rénovation partielle de la toiture de la cantine.
- 4- Créer une micro-crèche sur le terrain communal périscolaire situé au N° 5 rue du Rû d'Orme en implantant un bâtiment neuf.

Selon ces propositions, le Conseil municipal après en avoir délibéré :

• Sur la question « Micro-crèche »

Vote à l'unanimité 14 POUR le projet de construire au 5 rue du Rû d'Orme une micro-crèche.

• Sur la question « Maison des Loisirs »

Vote à l'unanimité 14 POUR la destination de la « Maison des associations » en « Maison des loisirs » qui intégrerait l'activité de la bibliothèque ainsi que les activités d'autres associations.

• **Sur la question « Toiture de l'Église »**

Vote à l'unanimité 14 POUR la prise en charge au titre du Budget de fonctionnement de la Commune les travaux d'urgence d'entretien de la toiture de l'église.

• **Sur la question « Fermeture du hangar » pour le transformer en lieu de stockage**

Vote à l'unanimité 14 POUR de faire faire le chiffrage de la fermeture du hangar

• **Sur la question du maintien ou non de la rénovation du « Chœur de l'Église » comme troisième action du Contrat rural**

M. Fortier propose de modifier la troisième action du Contrat rural et de remplacer « la Rénovation du Chœur de l'Église » par « la Rénovation partielle de la toiture de la cantine ».

M. Capelle confirme que Mme Desclaux-Curnié et lui-même souhaitent garder le 3^{ème} projet du contrat rural, justifiant que c'est un bien communal et qu'il n'est pas entretenu et se dégrade de plus en plus. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote 13 voix POUR maintenir dans le contrat rural la rénovation du chœur de l'église et 1 CONTRE (M. Fortier).

Examen du dossier du lieu d'implantation du conteneur à verres enterré par le SIEED

M. le Maire confirme qu'il a reçu plus de 80 recours gracieux suite à la délibération prise au mois d'avril 2013 de signer la convention avec le SIEED pour une implantation en haut de St Eparche.

Il souligne qu'il s'est engagé, lors de la réunion publique du mercredi 26 juin 2013, à ne pas signer la convention car des points n'ont pas été élucidés par le SIEED et ne le sont toujours pas.

M. le Maire rappelle quand début de séance, le Conseil municipal a décidé de voter sur le fait de rapporter ou non la délibération d'avril 2013 afin de se retrouver dans la position de pouvoir choisir un nouvel emplacement du conteneur. Il précise également que la commune a droit à 2 conteneurs du fait de son nombre d'habitants, mais peut décider de ne pas avoir de conteneur dans la commune.

Le rapport de la délibération n°8 d'Avril 2013 est voté à l'unanimité.

Mme Rosset souhaite qu'il y ait un tour de table pour savoir qui veut ou ne veut pas un conteneur.

POUR un conteneur à verre sur la commune :

Mme Monteiro (en dehors de la commune), M. Fortier,

Mme Garrigue (en bordure de commune), Mme Chavillon (en dehors), Mme Brüggeman (en bordure), M. Capelle (en dehors), M. Pélissier (en dehors), M. Heurtevent (en bordure).

PAS de conteneur : M. Carpentier, Mme Chevreuil, Mme Rosset.

M. le Maire propose de faire un chiffrage pour un emplacement au Bois Pascal ; le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Augmentation du devis de la Société CHERADAME TP

Compte tenu que la Commission Travaux souhaite rajouter l'éclairage public et la fibre optique lors de l'enfouissement des réseaux Rue des Grands Jardins, il y a une augmentation du devis de 939,00 € HT car il faut élargir la tranchée pour passer ces deux réseaux supplémentaires. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'augmentation du devis de la Société CHERADAME TP de 939,00 € H.T..

Séance du 11 juillet 2013

Autorisation donnée à M. le Maire d'émettre un avis favorable sur l'autorisation temporaire d'occupation du domaine public routier départemental de 14 mètres de pipeline sous la RD 11

M. le Maire donne lecture du courrier du Conseil Général demandant le renouvellement de permission de voirie présentée par la Sté TRAPIL pour l'autorisation temporaire d'occupation du domaine public routier départemental de 14 m de pipeline sous la RD 11. Il précise que le pipeline GARGENVILLE-COIGNIERES traverse la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote 13 voix POUR.

Autorisation donnée à M. le Maire pour émettre les factures en attente de paiement

M. le Maire donne lecture des factures en attente de paiement. Elles sont acceptées à l'unanimité.

Contrat Triennal – validation du DCE pour lancer les appels d'offres des travaux voirie dans la Grande Rue

Le Conseil municipal a statué au mois d'avril sur la tranche des travaux de la voirie entre la rue de l'Église et le carrefour rue de Goin (rond point exclu), et a choisi une rénovation de la voirie identique à la partie basse de

Conseils Municipaux

la Grande Rue. Mme Desclaux- Curnié rappelle que la Commission a demandé plusieurs modifications : maintien de la lanterne sur le parking ; mise en place « d'un plateau » qui permettrait de faire ralentir la circulation ; modification de l'alignement de la voirie en agrandissant le trottoir côté impair après le rond point de la rue de Goin en direction du commerce. Le Conseil municipal doit statuer sur ces modifications qui sont incluses dans le dossier de consultation des entreprises et qui doivent être votées ce soir. La consultation des entreprises va être lancée courant du mois d'août ; la Commission analysera les dossiers et le Conseil municipal statuera début septembre avec ou sans coût supplémentaire. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer le DCE et à lancer le DCE.

Commerce - Choix de l'entreprise pour la réparation partielle de la toiture du Relais d'Auteuil

A l'analyse par la Commission Travaux des trois devis reçus, c'est l'entreprise Lacroix qui est retenue ; elle a chiffré l'isolation et la réfection de toiture, pour un montant de 21908.00 € TTC. La durée des travaux sera de trois semaines, et ils débuteront fin octobre.

École Sully – choix de l'entreprise pour la réhabilitation des huisseries de l'école

Un budget de 13000 € a été inscrit au Budget. Un avis de publicité a été lancé sur deux tranches : la tranche ferme concerne les huisseries de la classe de CM1 / CM2 avec la porte d'entrée de la classe côté cour ; la tranche conditionnelle correspond à la classe des maternelles + la classe de motricité + 3 portes (porte de la directrice, porte du couloir, porte des toilettes côté cour).

Trois devis ont été reçus (TRYBA – ART et FENETRE – ISO STORE), mais il demeure une interrogation sur la norme de vitrage exigé. Aussi ce point d'ordre du jour est ajourné au Conseil municipal de Septembre.

École Sully – Travaux d'entretien du bungalow

M. le Maire propose la remise en peinture et la réfection du sol du bungalow de l'école : un devis a été fait par l'entreprise Design Sols, pour un montant de 6 877.00 € TTC. M. le Maire précise qu'il attend par courrier un autre devis, dont le montant qui lui a été donné oralement ne diffère pas beaucoup du 1^{er}. Dans la mesure où le les-

sivage de la pièce a été fait par les cantonniers, M. le Maire pourra demander à l'entreprise de déduire ce travail du coût des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote Pour à l'unanimité.

Autorisation donnée à M. le Maire de signer une convention avec la Commune d'Autouillet pour l'accueil des enfants d'Auteuil-le-Roi les mercredis au Centre de Loisirs communal d'Autouillet

Depuis plusieurs années, la commune d'Autouillet accepte gratuitement des enfants auteuillois à leur centre de loisirs du mercredi pendant la période scolaire ; mais elle se trouve aujourd'hui déficitaire et demande une participation mensuelle de 8.00 € par enfant. En 2012/2013, 10 enfants d'Auteuil ont été accueillis.

M. le Maire rappelle qu'une convention est passée chaque année avec la commune de Saulx-Marchais dans les mêmes conditions avec une participation de 2.00 € par mercredi et par enfant. Il rappelle également qu'au mois de juillet, les parents peuvent inscrire les enfants au centre de loisirs à Montfort, ce centre étant géré par l'IFAC pour un coût à la journée de 12.00 € pour les parents et 8.00 € pour la commune. Enfin, il souligne qu'avec la modification des rythmes scolaires en 2013/2014, ces conventions seront revues ou seront amenées à disparaître. Le coût de la participation de la Commune sera établie sur la base de 36 mercredi x 2.00 € x 8 enfants = 576.00 €. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité la convention, si l'article 3 n'est pas modifié.

Remplacement du ballon d'eau chaude au vestiaire du terrain de football

M. le Maire explique que le ballon d'eau chaude du vestiaire ne fonctionne plus ; il a demandé un devis à l'entreprise Aide Solaire qui est de 1 418.26 € TTC.

Il souligne qu'il s'agit d'un ballon de 300 litres d'un coût de 849.00 € HT. Le Conseil municipal souhaite un autre devis avant de se prononcer.



Séance du 5 septembre 2013

Autorisation donnée à M. le Maire pour émettre les mandats des factures en attente de paiement auprès de la Trésorerie Principale de Neauphle le Château

M. le Maire donne lecture des factures en attente de paiement. Elles sont acceptées à l'unanimité.

SIAB - rapport 2012 sur l'assainissement des eaux usées

M. le Maire donne la parole à M. Fortier, Président du SIAB, afin qu'il présente le rapport 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote le rapport du SIAB 2012 à l'unanimité.

École Sully – choix de l'entreprise pour la réhabilitation des huisseries de l'école

La Commission Travaux a demandé une consultation supplémentaire aux trois entreprises qui ont postulé afin d'obtenir des devis actualisés en fonction d'un cahier des charges plus précis : verre antieffraction, isolation thermique pour une épaisseur de verre de 32 mm, huisseries oscillo-battantes teintées dans la masse en ivoire pour être raccord avec les peintures des classes.

Le devis global oscille entre 13 et 14 000 €. A réception de ces nouveaux devis, la Commission proposera son choix et demandera le vote du Conseil Municipal. Les travaux pourront avoir lieu pendant les vacances de la Toussaint ou Noël. Il faut prévoir 2 à 3 jours de travaux. Ce point est reporté à un Conseil Municipal ultérieur.

Intercommunalité : courriers des Maires de Jouars Ponchartrain et Saulx Marchais

M. le Maire rappelle l'historique du dossier. Avant le 31 décembre 2012, le Conseil municipal avait délibéré pour entériner un périmètre d'intercommunalité à 30 communes. Puis début 2013, M. le Préfet a demandé à ce qu'un nouveau vote ait lieu pour valider le rajout de Gambais à ce périmètre, soit 31 communes : cette décision a été entérinée en février 2013, et devait arrêter un périmètre définitif à 31 communes. Or, d'après les écrits du Maire de Jouars Ponchartrain, les périmètres de toutes les intercommunalités yvelinoises n'ont pas été arrêtés au 31 décembre et 5 communes sont restées isolées. Aussi, M. le Préfet demande que le Conseil délibère sur le rattachement à la CCCY des communes de Maurepas, Coignières, Villepreux, Plaisir et Les Clayes

sous Bois. A 31 communes, le total d'habitants de l'intercommunalité était de 33 000 ; avec ce rajout de 5 communes, l'intercommunalité serait à 130 000 habitants, et les 5 communes rajoutées seraient majoritaires. Ce soir, il faut donc voter une motion pour exprimer l'avis du Conseil municipal car la Commission Départementale pour la Coopération Intercommunale se réunit le 12 septembre.

Après un tour de table où chaque élu s'est exprimé, le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir l'intercommunalité à 31 communes.

Point sur la reprise du Commerce suite à la réunion du Relais d'Auteuil . Approbation de la nouvelle convention

M. le Maire donne la parole à Mme Rosset qui fait le point sur les candidatures. Une réunion de la Commission « Relais d'Auteuil » a analysé toutes les candidatures et travaillé sur la synthèse, en s'attachant à certaines critères (gérants habitant sur place, expérience dans la profession...). Il y a eu beaucoup d'appels téléphoniques, l'envoi de quelques CV, des rendez vous et des visites du Commerce. Un seul business plan a été déposé, mais il s'agissait de candidats en reconversion professionnelle, qui proposaient une modification complète des activités proposées et de plus n'auraient pas habité sur place. Au final, deux candidatures se sont dégagées : Mr Royer, qui depuis a pris une autre affaire, et Mr et Mme Lambert. Ces derniers ont été reçus, trouvent de l'intérêt à tenir une épicerie - point poste et se pré-occupent des attentes de la population auteuilloise. Ils ont confirmé qu'ils travaillent jusqu'au 15 septembre et seraient libres fin septembre. S'ils sont choisis, ils proposent une ouverture du commerce mi-octobre. A ce jour, ils ont deux autres propositions de travail, mais donnent pour le moment la priorité à Auteuil.

Mme Rosset ajoute que Mr et Mme Lambert souhaitent une convention de gérance. De ce fait, la Commission s'est positionnée sur quelques modifications de la convention d'occupation du Relais d'Auteuil. Après en avoir débattu le Conseil municipal vote à l'unanimité les modifications de la convention d'occupation du Relais d'Auteuil.

Notre intercommunalité...

à géométrie variable !

Conformément aux textes, le Conseil municipal a délibéré avant le 31 décembre 2012 pour entériner un périmètre d'intercommunalité à 30 communes, à savoir les communes du canton de Montfort plus Thiverval Grignon. Ainsi, comme il est écrit sur le site de la Préfecture des Yvelines », « la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, réunie le 12 décembre, a approuvé les derniers ajustements de périmètres nécessaires pour tenir compte de la volonté des élus, suite au dialogue et à l'intense concertation poursuivis entre les élus et avec l'État. »

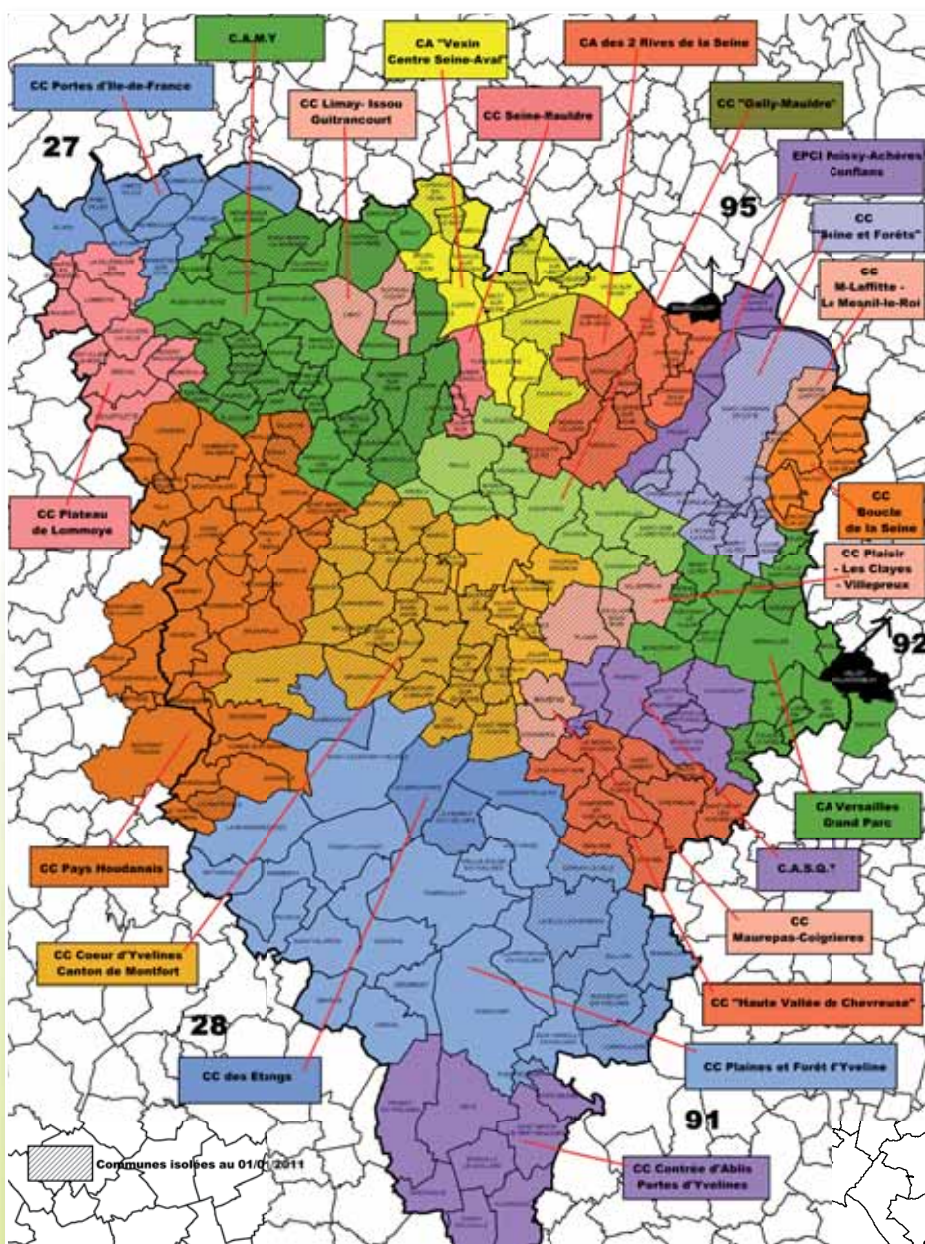
Cependant, début 2013, Monsieur le Préfet des Yvelines demande à ce qu'un nouveau vote ait lieu pour valider le rajout de Gambais au périmètre arrêté fin 2012 : cette décision est entérinée par le Conseil municipal le 7 février 2013. Le 19 juillet 2013, le Conseil engage d'ailleurs la somme de 458 € qui correspond à sa quote-part pour l'étude de cette nouvelle intercommunalité. Ce périmètre à 31 communes semble donc définitif.

Or, « coup de théâtre » à la rentrée : Monsieur le Préfet propose que soient rattachées à la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines les communes de Maurepas, Coignières, Villepreux, Plaisir et Les Clayes sous Bois ; il est demandé aux conseils municipaux de délibérer à nouveau.

Le 5 septembre 2013, le Conseil municipal vote à l'unanimité pour le maintien à 31 communes du périmètre de l'intercommunalité. En effet, outre le fait que ces cinq communes n'ont absolument pas le profil rural des communes de « Cœur d'Yvelines », leur rajout ferait passer l'intercommunalité de 33 000 à 130 000 habitants avec un bouleversement de la gouvernance puisque ces cinq communes rajoutées seraient majoritaires.

Fin du suspens en fin d'année, lorsque la Commission Départementale de Coopération Intercommunale se sera définitivement prononcée et que Monsieur le Préfet aura émis l'arrêté du schéma définitif des intercommunalités des Yvelines.

Philippe Heurtevent
Maire d'Auteuil-le-Roi



**Schéma Départemental de Coopération intercommunale des Yvelines
CDCI du 12 décembre 2012**

Dernières infos sur le PLU

Le Plan Local d'Urbanisme ne pourra pas entrer en vigueur avant les prochaines élections municipales. Les multiples perturbations qu'a connu cette mandature en sont l'une des raisons principales, qui a retardé le déroulé d'un calendrier pourtant cohérent au départ. Néanmoins, il n'est pas à regretter l'annulation du PLU précédent : parmi ses points négatifs, l'urbanisation qu'il prévoyait en cinq endroits de la Commune aurait entraîné une consommation d'espaces agricoles très importante.

Le PADD a été validé au Conseil municipal du 17 juillet 2011 : il demeure la ligne directrice du futur PLU.

La prochaine zone à allotir a été arrêtée par un vote du Conseil le 25 avril 2013.

Les projets de Micro-crèche et de Maison des Loisirs sont conditionnés au zonage du futur PLU.

Le principe de création de terrains familiaux, visant à intégrer les constructions des gens du voyage

sédentarisés, a été acté par deux votes du Conseil municipal les 31 janvier et 26 septembre 2013.

Les résidents de cette zone viennent d'engager le financement des frais de cette procédure.

Le règlement est finalisé, le cabinet Claire Bailly n'ayant plus qu'à en valider le contenu.

Mais il reste quelques étapes incompressibles, qui sont la présentation du projet à la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA) et le délai de retour des remarques des Personnes Publiques Associées (Conseil général des Yvelines, syndicats intercommunaux, EDF...)

Le rétro planning est calé. Espérons que tout ce travail aboutira avec l'équipe élue en 2014.

Philippe Hurtevent

Maire d'Auteuil-le-Roi

PLANNING PREVISIONNEL

Etapes	Durée / Délai	Calendrier prévisionnel
Réunion des Personnes Publiques - Associées (PPA)		27 novembre 2013
Présentation du projet aux Auteuillois		30 novembre 2013
Arrêt du PLU par le Conseil Municipal		décembre 2013
Recueil des avis des PPA	3 mois	décembre 2013 à février 2014
Rédaction d'une note suite aux remarques des PPA	3 semaines	mars 2014
Enquête publique	1 mois	mars 2014
Remise du Rapport d'enquête	1 mois	avril 2014
Reprise du dossier suite aux remarques des PPA et au rapport du Commissaire enquêteur	1 mois	mai 2014
Approbation par le Conseil municipal		juin 2014

Rentrée scolaire 2013

89 enfants sont accueillis cette année à l'école Sully, répartis sur quatre classes.

Mme Nathalie ULLIAC accueille les 27 élèves de Petite et Moyenne section de Maternelle.

Mme Océane PELLETIER encadre les 18 élèves de CE1-CE2 et

Mme Nathalie AUVRAY enseigne aux 22 élèves de CM1-CM2.

Mme Laurence CHRISTEN assure un quart de temps en CE1-CE2 et un mi-temps en CM1-CM2.

Enfin, la Directrice fait la classe aux 22 élèves de Grande Section et CP, et une nouvelle enseignante Mme Cécile JÉZÉQUIEL, vient d'être nommée pour la décharge quart temps de Mme TERRIER.

Comme toujours, Mme Danièle CAMPION apporte une aide précieuse à toute l'équipe enseignante.

78 enfants sont inscrits à la restauration scolaire, dont l'organisation est faite en deux services : 45 enfants, de la Maternelle au CP, prennent leur repas les premiers, suivis des 33 élèves du CE1 au CM2.

Bernadette, Dominique et Alison accueillent les enfants lors de cette pause méridienne.

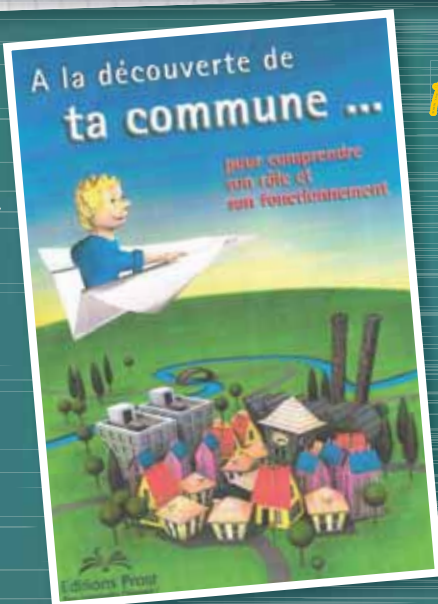
Ces élèves ont quitté l'Ecole Sully pour aller au collège



A la découverte de
ta commune ...

pour comprendre
son rôle et
son fonctionnement

A la découverte de ta commune



Les prochaines élections municipales ont lieu en 2014 : les enfants vont étudier en classe ce moment important de démocratie, qui fait partie du programme scolaire. Aussi la Municipalité a décidé d'offrir le fascicule « A la découverte de ta commune » aux enfants de CM1/CM2 de l'Ecole Sully. »

La réforme des rythmes scolaires

La réforme engagée par le gouvernement dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République entraîne une nouvelle organisation du temps scolaire de l'enfant telle que précisée dans le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013. Elle a pour objectif de permettre une meilleure continuité entre temps scolaire et périscolaire, en favorisant la mise en place d'activités à caractère sportif, culturel, artistique, scientifique ou citoyen. La nouvelle organisation prévoit une semaine scolaire de 24 heures d'enseignement réparties sur 9 demi-journées, libérant ainsi trois heures à répartir au choix sur les lundi, mardi, jeudi et vendredi, dévolues aux activités périscolaires.

Par un vote unanime le 28 février, le Conseil municipal, en accord avec l'équipe enseignante et les parents d'élèves, n'a pas souhaité mettre en place cette réforme pour la rentrée 2013. Mais à la rentrée scolaire 2014, toutes les communes devront appliquer la nouvelle organisation. Aussi, afin de préparer au mieux cette « petite révolution de la semaine d'école », qui va impacter fortement la vie des enfants mais également celle de leurs parents, la Municipalité participe à de nombreuses réunions organisées par l'Inspection académique et la Préfecture, et initie des réunions de concertation locale avec tous les acteurs.

Pour Auteuil le Roi, comment l'organisation sera-t-elle mise en place ?

Les textes précisent que les communes organisent librement les modalités d'accueil des enfants qu'elles ont sous leur responsabilité sur le temps périscolaire. Ainsi, elles peuvent faire appel à des associations, détacher des employés municipaux à cette tâche, solliciter des prestataires extérieurs...

Le planning proposé pour l'école Sully devra être figé au 31 décembre 2013. Pour l'heure, il est encore en phase d'étude au sein du groupe de travail constitué de l'équipe enseignante, d'élus, de parents d'élèves et de l'association qui assure la garderie, « Les P'tites Frimousses ».

Cette réforme aura un impact sur l'articulation du budget de la commune : il faudra prévoir entre 150 et 200 € annuel par enfant, soit environ 18 000 € par an.

Travaux à l'Ecole Sully

Des travaux d'entretien et d'amélioration ont été réalisés en 2013 à l'Ecole Sully.

Ainsi, cet été, la rénovation du bungalow et des sanitaires a été effectuée :

- l'entreprise Design Sols a réalisé la réfection du sol et la remise en peinture du bungalow pour la somme de 6 257.47 € TTC

- l'entreprise Mellor a fait la rénovation des sanitaires (carrelage, remplacement cuvettes et chasse d'eau) pour un coût de 4 898.05 € TTC

Le changement des huisseries de la salle de classe CM1 / CM2 a également été planifié. La Société Art et Fenêtres a été retenue pour

procéder à ces travaux. Toutes les ouvertures de cette pièce seront équipées de nouvelles fenêtres double vitrage, verre anti-effraction, teintées dans la masse en ivoire pour être raccord avec les peintures de la classe. Des volets roulants électriques (sauf au niveau de la porte côté cour qui sera équipée d'un store) sont prévus afin d'assurer l'obscurité pour une meilleure utilisation du TNI (tableau numérique informatisé). L'ensemble de ces travaux représente un budget de 21 200.00 € TTC, qui seront vite amortis par des économies prévisionnelles de chauffage. Les travaux auront lieu pendant les vacances de Noël.

Le Conseil municipal est conscient que les autres huisseries de ce corps de bâtiment doivent être également remplacées, notamment celles de la classe des Maternelles, mais tout ne peut se faire en même temps pour des raisons budgétaires.



Vide-grenier

Dimanche
29 septembre



Le temps n'a pas été clément ce Dimanche là. Après une matinée au ciel lourd de menaces qui a néanmoins permis à la cinquantaine d'exposants de faire quelques affaires, la « douche » ininterrompue qui s'est abattue vers midi sur le village a contraint au repli. C'est malheureusement le risque encouru par toute manifestation organisée en extérieur... De fait, les organisateurs de la Caisse des Ecoles et du Comité des Fêtes s'en sont trouvés un peu dépités.

Malgré les aléas du temps, quelques exposants ont résisté jusqu'à 17 h 00 et ont permis aux visiteurs de l'après midi de faire quand même de bonnes affaires.



information

L'Assemblée Générale Ordinaire
de la Caisse des Ecoles aura lieu
Mardi 19 novembre 2013 à 20h30
en Mairie

Démonstration de débardage avec des chevaux

Une innovation à l'occasion de ce vide-grenier, proposée par l'association Equitaf : démonstration de débardage avec chevaux, le débardage étant une opération forestière qui consiste à transporter des arbres abattus de leur lieu de coupe vers une route ou un lieu de dépôt provisoire. Celle-ci, lorsqu'elle est réalisée avec des chevaux, permet de diminuer le tassement du sol, n'impose pas de créer de nouvelles pistes puisque l'animal se contente de passages de moins d'un mètre de large, respecte les sols fragiles, travaille au besoin dans des pentes où les engins motorisés ne peuvent pas passer...et s'effectue sans bruit et sans pollution. Aussi Johnny Harlay, le meneur, a montré les exploits de ses deux chevaux de trait bretons, capables de tirer des charges allant jusqu'à 20% de leur poids. Un dressage tout en finesse, tout en douceur, que Velours et Roxanne ont su nous montrer avec brio.



Pèlerinage de Saint-Sanctin

Samedi 21 Septembre 2013



Par une belle journée ensoleillée, notre fête de Saint Sanctin s'est déroulée dans un climat de bonne humeur et de convivialité. Dans un premier temps, un goûter offert par notre Association a réuni un groupe d'Auteillois auquel étaient venus se joindre des « Pèlerins » des villages environnants.

Ce moment convivial a été suivi d'une projection de photos dans l'Eglise, commentée par Nicole Vigey, sur le pèlerinage organisé par la Paroisse en Octobre 2012 en Terre Sainte (« Sur les pas du Christ »).

Ensuite la procession, avec la bannière de Saint Sanctin tenue par des enfants, a pris le chemin vers le petit bois, accompagnée de chants. Elle a été suivie d'une messe dite par le Père Gérard, devant la petite chapelle dédiée à Saint Sanctin. Très beau moment de prière et de recueillement. Merci au Père Gérard pour sa très belle homélie.

Après la messe, la Municipalité nous a offert un apéritif sous un magnifique coucher de soleil.

Nous remercions la Mairie de l'aide qu'elle a apportée pour la mise en place des chaises et tables, sans oublier les Membres de notre association pour l'organisation, et « L'Agapanthe » de Thoiry qui nous offre, chaque année depuis la reprise de cette fête, les fleurs pour orner l'Autel.

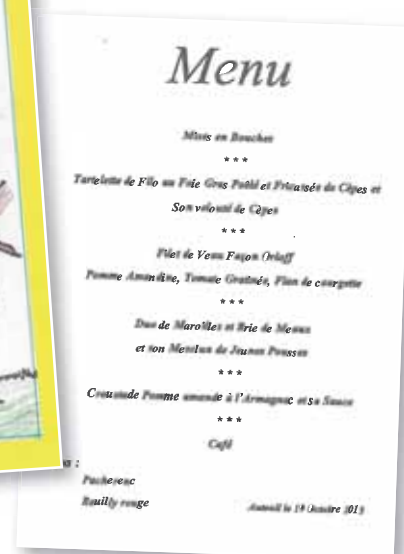
L'association Saint-Sanctin



Repas des Séniors

Sur près de 160 invitations, 64 Séniors ont répondu présent à cette invitation au repas CCAS du samedi 19 octobre.

Comme l'an dernier, la préparation de ce déjeuner était confiée au Palais Gourmand de Septeuil, toujours égal à lui-même en qualité de repas et en prestation. Les menus avaient été confectionnés par les enfants des « P'tites Frimousses » grâce à l'aide et l'implication de Mme Véronique Listrat. En outre, quelques adolescentes du village avaient gentiment proposé leur aide au service. Enfin, en clôture de ce moment convivial, une Auteuilloise a eu l'occasion de souffler ses 90 bougies !»



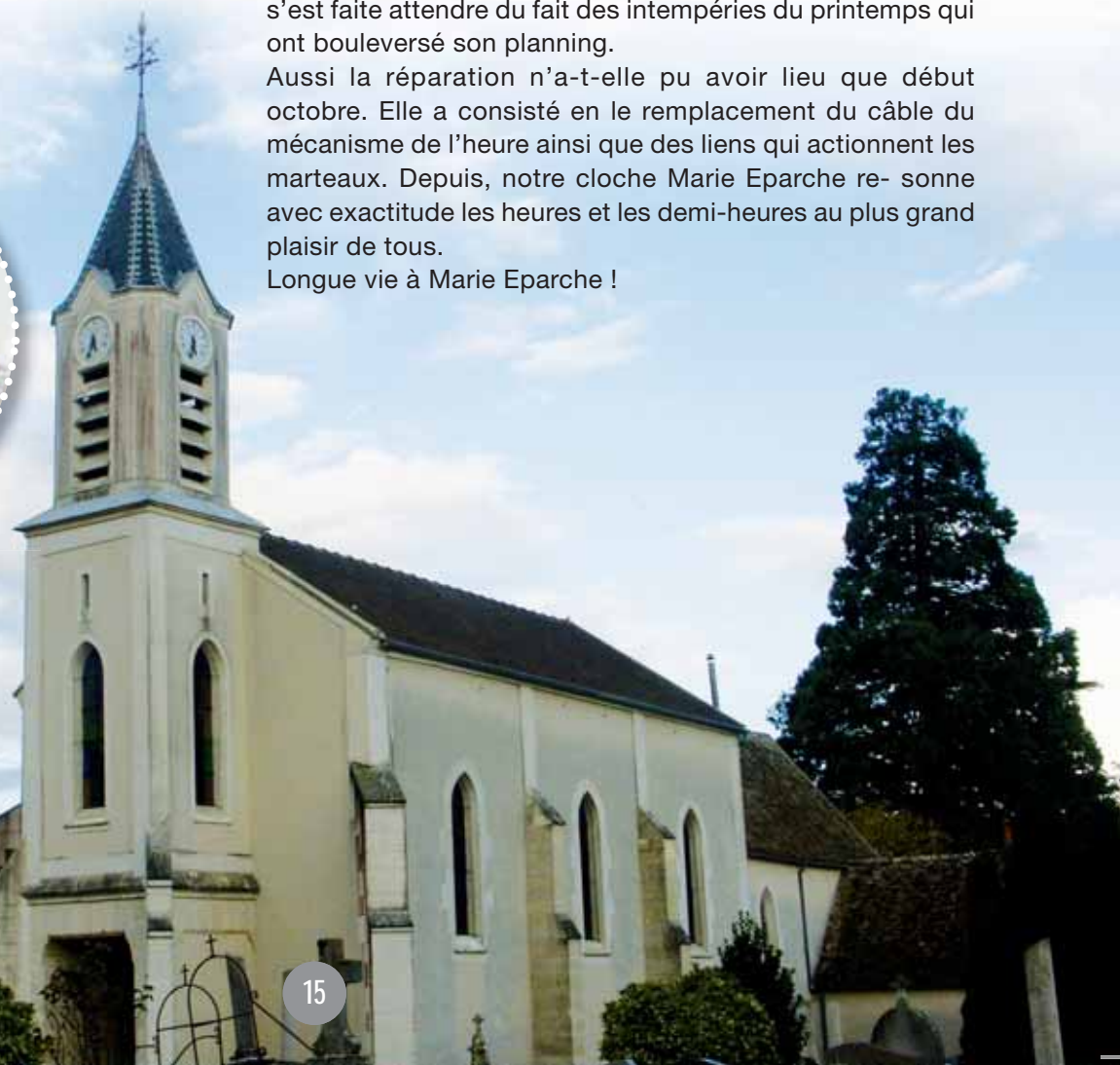
Notre clocher a enfin retrouvé l'heure !



L'intervention du spécialiste, qui devait avoir lieu en avril, s'est faite attendre du fait des intempéries du printemps qui ont bouleversé son planning.

Aussi la réparation n'a-t-elle pu avoir lieu que début octobre. Elle a consisté en le remplacement du câble du mécanisme de l'heure ainsi que des liens qui actionnent les marteaux. Depuis, notre cloche Marie Eparche re-sonne avec exactitude les heures et les demi-heures au plus grand plaisir de tous.

Longue vie à Marie Eparche !



Nos 17 associations auteuilloises

Le Forum intercommunal s'est tenu à Thoiry le Samedi 7 septembre. Outre un certain nombre d'associations andelusiennes, autouilletoises, flexanvilloises, goupilliéroises, marcquoises, thoirysiennes et mahieutines, 7 associations d'Auteuil-le-Roi étaient présentes.



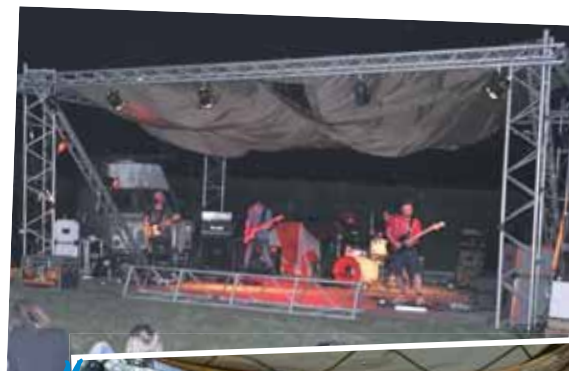
L'Arpent de Bacchus Vinification	M. JF Loisnel	01 34 87 58 01	arpentdebacchus@yahoo.fr
Auteuil Gym Gymnastique	Mme A. Bouquet	01 34 94 72 49	auteuilgym@orange.fr
Avenir Sportif Auteuillois Football	M. L. Vigneron	06 80 92 86 60	laurent.vigneron@inserm.fr
Boxe Française Savate Auteuilloise Boxe	M. C. Chevreuil	06 60 65 06 40	christophe.chevreuil@wanadoo.fr
Comité des Fêtes Manifestations festives	Mme C. Pape	01 34 87 50 98	pape.jean-louis@neuf.fr
C dans l'R d'Auteuil Cyclisme-randonnée	M. F. Rosset	06 89 99 46 86	contact@randoraidroi.fr
Chasse à Auteuil Chasse	M. J-M. Fortier	06 79 68 52 33	jmichel.fortier@orange.fr
Club Loisirs Auteuillois Loisirs pour les Séniors	Mme M. Bastier	01 34 87 51 37	micheline.bastier@sfr.fr
Des Hommes de Bonne Volonté Méditation dynamique	Mme MP Génébrias	06 60 14 36 99	dhdbvmarie@sfr.fr
EPARCHE Association de Protection de l'environnement	M. J-J. Aubert	06 83 35 54 65	jean-jacques.aubert@wanadoo.fr
JADE Collectif d'associations de défense de l'environnement	Mme D. Duval	06 13 45 06 17	presidente@jade-asso.fr
Krav Maga Self défense	M. F. Pelleray	06 20 93 05 75	kravmagaauteuil@gmail.com
L'Oiseau Lire Bibliothèque	Mme S. Marnat	01 34 87 47 31	oiseaulire@hotmail.fr
Les P'tites Frimousses Garderie périscolaire	Mme C. Viboh	06 18 06 37 34	lesptitesfrimousses.free.fr
Saint Sanctin Actions catholiques de la paroisse	M. D. Gardy	06 80 92 86 60	daniel.gardy@bbox.fr
UNC Section de Thoiry et ses environs Anciens combattants	M. M. Piolat	01 34 87 44 56	
Yakafokon Cinétoile Cinéma en plein air	M. D. Depoux	01 34 87 47 17	yakafokon.cinetoile@free.fr



Association YAKAFOKON

Le samedi 6 juillet, aux vignes d'Auteuil le Roi, Yakafokon cinétoile a permis, comme chaque année, à des jeunes musiciens de jouer sur une scène et sous les projecteurs. Le temps était avec nous et tout le monde a passé une super soirée.

David Depoux
Président de Yakafokon



TAMALOUS

Vous vous souvenez tous des "Tamalous", en 4^{ème} de couverture de notre bulletin municipal de Novembre 2009 ?

Ils sont toujours là, au sein du Sporting Club de Montfort l'Amaury dont Pierre Sibille est le Président et **Thérèse Clin, Auteuilloise, la responsable Adultes Séniors.**

Si vous avez plus de 65 ans, tous les samedis matin, de 9h à 10h, rejoignez nous à la piscine de Montfort pour un peu d'aqua gym. Bonne ambiance et rigolade assurée.

Renseignements :
Thérèse CLIN
01 34 87 44 00
06 86 00 80 93



AMIS DU 3^e ÂGE

Attention aux « Tamalous »!
Bonne humeur contagieuse.

Bon anniversaire à l'ASA !

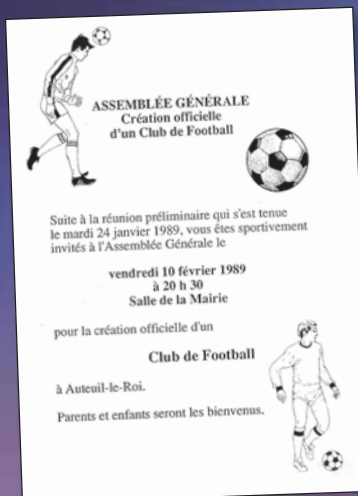
Cette saison, l'Avenir Sportif Auteuillois fêtera ses 25 ans. Cette association est née de la volonté de quelques amis, passionnés de football.

Par cette initiative, ils ont créé en février 1989, au cœur de notre village d'Auteuil le Roi, un club amateur familial qui possède aujourd'hui 80 licenciés dont 75% de jeunes. Les équipes Auteuilloises engagées dans les différentes compétitions du district des Yvelines sont pour cette saison les U11 en entente avec Villiers le Mahieu, les U13, les U17 et les vétérans. Les résultats sportifs sont bien souvent au rendez-vous avec comme fondation pour ce club le goût de la camaraderie et du bien vivre ensemble.

Cette amitié, qui rassemble les licenciés et amis de l'ASA, sera célébrée à l'occasion des 25 ans du club à la salle de notre village aux alentours de 19h, le Samedi 1er février 2014.

En attendant, souhaitons à tous ces footballeurs et footballeuses une très belle saison sportive !

Laurent Vigneron
Président



<http://as-auteuillois.footeo.com/>



EPARCHE



Mais si ! Il a bien eu lieu, ce nettoyage de bois St Sanctin... entre deux « douches » d'un ciel peu clément !!!

La réédition annuelle de cette action porte peu à peu ses fruits : à quelques uns, le temps d'une matinée, nous collectons de moins en moins de déchets chaque fois. Le

temps pluvieux cette année n'a malheureusement pas encouragé une forte mobilisation...

Nous sommes par contre impuissants devant les déchargements sauvages de m3 de gravats, sans cesse renouvelés. Nous saluons à cette occasion l'action en cours de la Municipalité d'Autouillet qui a commencé à évacuer les tas de gravats qui étaient situés sur son territoire.

Merci à tous les participants et à Monsieur le Maire qui est venu avec le tracteur municipal pour remporter tous les déchets.

Les communes du Parc de la Haute Vallée de Chevreuse organisent leur nettoyage de la nature au printemps. Peut être songerons nous à en faire un aux beaux jours ?



Les voisins se retrouvent !

Les habitants du Chemin aux Bœufs, par une journée ensoleillée, ont eu le plaisir de partager un moment de convivialité le samedi 21 septembre 2013.

De nombreuses familles ont apporté des boissons pour un apéritif varié ainsi que différents plats salés et sucrés. Dans une bonne ambiance, le repas s'est prolongé assez tard dans l'après midi.

Aux dires des participants, cela fût une réussite.

Nous nous donnons rendez-vous l'année prochaine à la même époque.



Un service gratuit d'information sur les conditions de transport

Depuis novembre 2010, un service gratuit est offert aux usagers des lignes de bus du SITERR : la réception par sms ou courriel d'informations relatives à des perturbations importantes du trafic (intempéries, grèves, accidents graves de la circulation...).

Coordonnées du site Internet permettant aux voyageurs de s'inscrire

<http://siterr.cityway.fr>



Port de la ceinture de sécurité obligatoire

En partenariat avec les services de la Police et de la Gendarmerie et les transporteurs, des contrôles vont être effectués, à titre de sensibilisation et de prévention, sur le respect du port de la ceinture de sécurité dans les autocars. Cette obligation a été décrétée le 9 juillet 2003 (JO du 10 juillet 2003) pour tous les autocars non urbains qui sont équipés de ceintures. Au-delà du 31 décembre 2013, les contrôles pourront faire l'objet d'une verbalisation, l'amende pouvant atteindre 135 euros.



L'aqueduc de l'Avre

L'aqueduc de l'Avre est l'un des ouvrages qui alimente la ville de Paris en eau potable. Conçu par Félix Eugène Edmond Humblot, inauguré en 1893, il achemine 80 millions de litres par jour depuis le Drouais, en Eure-et-Loir, jusqu'au réservoir de Montretout à Saint Cloud. Au-delà du réservoir de Montretout, l'eau part vers l'agglomération de Paris ; le franchissement de la Seine se fait entre Saint-Cloud et Boulogne-Billancourt, entre autres grâce à un ouvrage construit en 1891 par Gustave Eiffel qui porte le nom de passerelle ou pont-aqueduc de l'Avre.

L'aqueduc de l'Avre est constitué d'une galerie d'une longueur de 102 km et d'un diamètre de 1,8 mètre, entièrement en maçonnerie de silex de meulière et de roches calcaires, avec un revêtement interne en mortier de ciment. La structure est posée généralement en tranchée enterrée en suivant une pente régulière, mais certains franchissements de vallée se font par des ponts en arcade, et une partie de l'aqueduc est en tunnel après Versailles. Des bâtiments de surface permettent d'effectuer les interventions destinées à garantir l'étanchéité de la structure.

L'acheminement de l'eau se fait par simple gravité, à une vitesse d'environ 2,25 km/h. En effet, l'altitude des sources captée dans la région de Dreux, dans le bassin d'alimentation de l'Avre, est supérieure de 40 mètres au niveau du réservoir de Saint-Cloud.

Le tracé de l'ouvrage est approximativement parallèle à celui de la voie ferrée Paris-Dreux. Béhoust, Flexanville, Villiers-le-Mahieu, Autouillet, Saulx-Marchais, Beynes et Saint-Germain-de-la-Grange sont des communes voisines traversées par l'aqueduc tout comme Auteuil le Roi.

L'exploitation de l'ouvrage est confiée à la SAGEP (Société Anonyme de Gestion des Eaux de Paris) qui a pour mission de produire et de transporter l'eau nécessaire aux consommateurs parisiens, et d'effectuer des contrôles rigoureux pour en garantir la qualité.

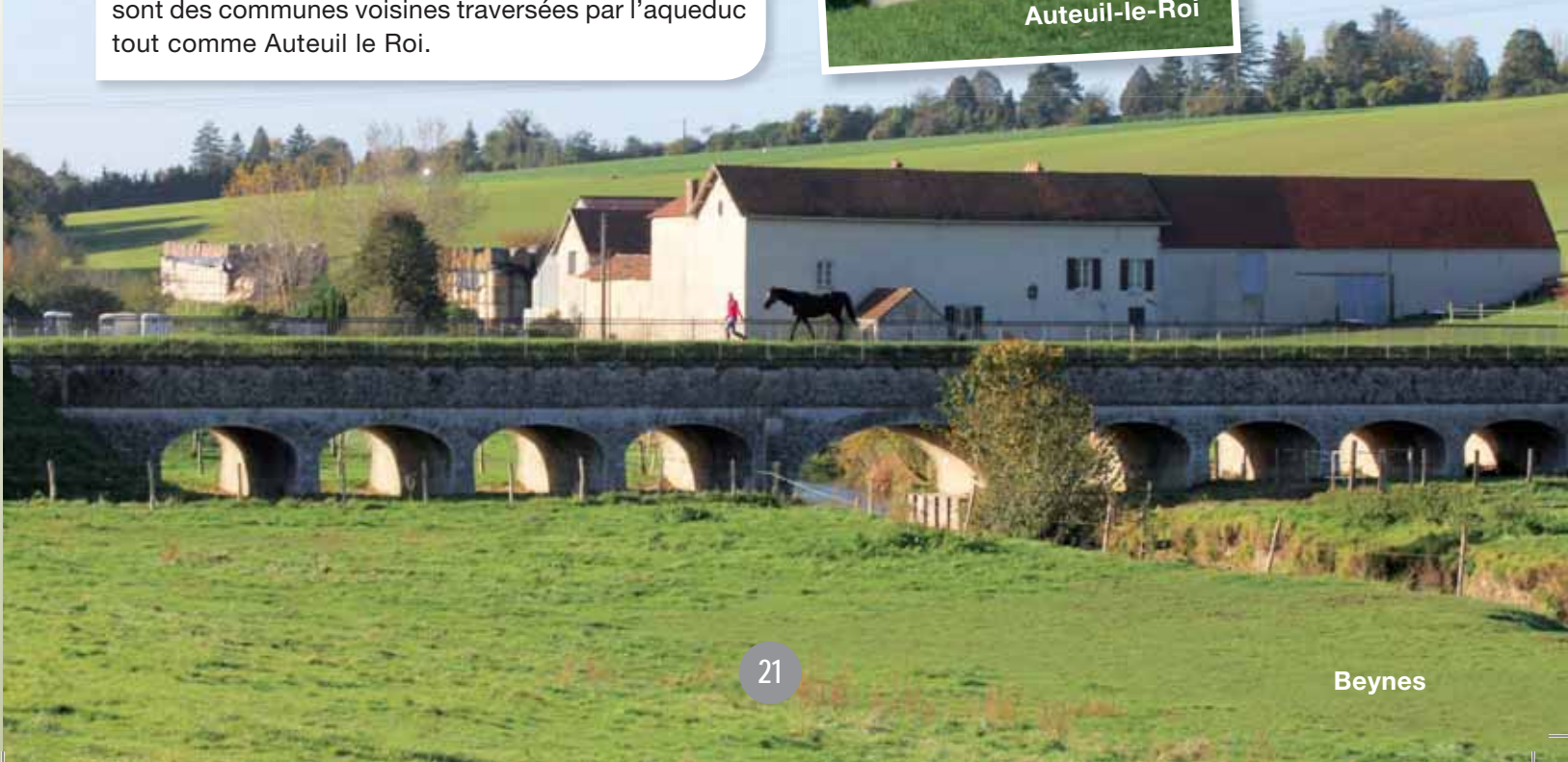
Pour les communes traversées, l'aqueduc de l'Avre représente ce que l'on appelle une « servitude », qui entraîne des contraintes : impossibilité de construire sur l'ouvrage et sur 12 mètres de part et d'autre ; respect d'une zone de protection sanitaire de 40 mètres de chaque côté de l'ouvrage ; libre accès à l'ouvrage pour les équipes de surveillance et d'entretien. Toutefois, dans quelques cas particuliers, des murs de propriétés privées passent au dessus de l'ouvrage.



Auteuil-le-Roi



Saulx Marchais



Beynes

Le parcours de citoyenneté

Depuis la loi de 1997 suspendant l'appel sous les drapeaux, chaque jeune doit accomplir un parcours de citoyenneté. Celui-ci comporte trois étapes obligatoires : l'enseignement de défense, le recensement et la journée défense et citoyenneté, au cours desquelles interviennent successivement l'Éducation nationale, les mairies et la Défense.

LE RECENSEMENT EST LA 2^{ÈME} ÉTAPE DU PARCOURS CITOYEN :

C'EST UNE DÉMARCHE VOLONTAIRE

Le recensement est obligatoire et universel. Il concerne tous les garçons et les filles âgés de 16 ans. Ceux-ci doivent se faire recenser dans les 3 mois qui suivent la date anniversaire de leurs 16 ans, à la mairie de leur domicile, en présentant le livret de famille de leurs parents, leur pièce d'identité et un justificatif de domicile.

La mairie délivre une attestation de recensement, document obligatoire pour pouvoir s'inscrire à tout concours ou examen soumis au contrôle de l'autorité publique (BEP, CAP, BAC, conduite accompagnée, permis de conduire...).



LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ
3 ÉTAPES OBLIGATOIRES

- ÉTAPE 1 : l'enseignement de défense (classes de 3^e et de 1^{er}).
- ÉTAPE 2 : le recensement à 16 ans en mairie ou en ligne pour certaines communes (www.mon.service-public.fr).
- ÉTAPE 3 : la JDC (journée défense et citoyenneté), avant 18 ans.

→ Ce parcours est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, permis de conduire, CAP, BEP, BAC, etc.).

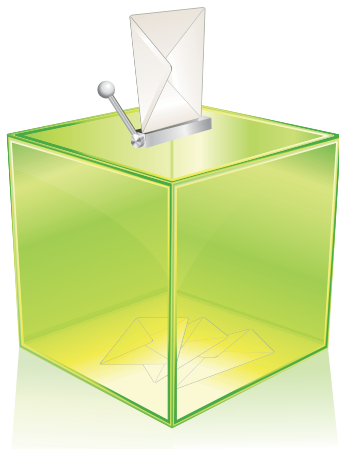
JDC
OBJECTIF CITOYEN
LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ

EN SAVOIR PLUS
www.defense.gouv.fr/jdc

SGA
DIRECTION DES SERVICES NATIONAUX

Elections municipales...

Liste électorale...



Pour pouvoir voter en 2014, les citoyens français et de l'Union européenne doivent être inscrits sur les listes électorales. **La date limite d'inscription est fixée au 31 décembre 2013.**

Pour s'inscrire sur les listes électorales vous devez faire une démarche volontaire en mairie (à effectuer au plus tôt).

Cette inscription est possible :

- soit en se rendant à la mairie avec les pièces exigées (formulaire d'inscription, pièce d'identité et justificatif de domicile),
- soit par courrier en envoyant à la mairie le formulaire d'inscription, une photocopie d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Pour les élections municipales, le formulaire cerfa est le n°12670*01 ; pour les élections européennes, c'est le n°12671*01.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au dernier jour de l'année : la mairie sera ouverte le Mardi 31 décembre 2013 de 14h00 à 16h00

En 2014, les élections municipales se dérouleront au mois de mars, les 23 et 30 mars. Les élections européennes auront lieu au mois de mai.

élections municipales

REPUBLIQUE FRANÇAISE
cerfa
N° 12670 * 01

DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES
À L'USAGE DES CITOYENS NON-FRANÇAIS DE L'UNION EUROPÉENNE
ÉLECTIONS MUNICIPALES
(code électoral, articles L. 10 et L. 11, L. 15 à L. 17, L. 18 à L. 40)

Formulaire valable uniquement s'il est accompagné des pièces justificatives (voir notice explicative au dos)

1. ÉTAT CIVIL

NOM : _____
Indiquer le nom de jeune fille pour les femmes mariées

NOM MARITAL (facultatif) : _____

PRÉNOMS : _____

SEXE : M F

NATIONALITÉ : _____

NÉ(E) LE : ____ / ____ / ____ À (commune) : _____
Pour Paris, Lyon et Marseille, indiquer aussi l'arrondissement

DÉPARTEMENT : _____ ou SUBDIVISION ADMINISTRATIVE : _____
(Otte-Mer*, département, province, ...)

PAYS : _____

Demande son inscription sur la liste électorale complémentaire de la commune de : _____

DÉPARTEMENT : _____ ou OUTRE-MER* : _____

2. SITUATION DU DEMANDEUR

• Cocher la case correspondant à votre situation :

– Situation 1 : première inscription dans une commune française

– Situation 2 : demande d'inscription en cas de **déménagement à l'intérieur d'une même commune française** ou d'un **même arrondissement pour Paris, Lyon et Marseille**

– Situation 3 : demande d'inscription en cas de **changement de commune d'inscription** ou en cas de **changement d'arrondissement pour Paris, Lyon et Marseille**

Dans ce cas, indiquer impérativement le précédent lieu d'inscription pour les élections municipales :

COMMUNE : _____
Pour Paris, Lyon et Marseille, indiquer aussi l'arrondissement

DÉPARTEMENT : _____ ou OUTRE-MER* : _____

3. COORDONNÉES PERSONNELLES DU DEMANDEUR (ou le courrier peut être expédié)

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone : _____

Courriel (fortement recommandé) : _____ @ _____

*OUTRE-MER : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte, Wallis-et-Futuna, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie.

L'électeur soussigné déclare qu'il n'a demandé son inscription pour les élections municipales dans aucune autre commune de France et qu'il n'est pas déchu du droit de vote dans l'État dont il est ressortissant.

Date : ____ / ____ / ____ Signature du demandeur : _____

Cachet de la mairie Rubrique réservée à la mairie (ne rien inscrire)

Inscription volontaire Inscription par décision judiciaire

Date de réception de la demande en mairie : ____ / ____ / ____ Date de prise en compte de la demande : ____ / ____ / ____

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires de formulaires.

élections européennes

REPUBLIQUE FRANÇAISE
cerfa
N° 12671 * 01

DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES
À L'USAGE DES CITOYENS NON-FRANÇAIS DE L'UNION EUROPÉENNE
ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS FRANÇAIS AU PARLEMENT EUROPÉEN
(code électoral, articles L. 10 et L. 11, L. 15 à L. 17, L. 18 à L. 40)

Formulaire valable uniquement s'il est accompagné des pièces justificatives (voir notice explicative au dos)

1. ÉTAT CIVIL

NOM : _____
Indiquer le nom de jeune fille pour les femmes mariées

NOM MARITAL (facultatif) : _____

PRÉNOMS : _____

SEXE : M F

NATIONALITÉ : _____

NÉ(E) LE : ____ / ____ / ____ À (commune) : _____
Pour Paris, Lyon et Marseille, indiquer aussi l'arrondissement

DÉPARTEMENT : _____ ou SUBDIVISION ADMINISTRATIVE : _____
(Otte-Mer*, département, province, ...)

PAYS : _____

Demande son inscription sur la liste électorale complémentaire de la commune de : _____

DÉPARTEMENT : _____ ou OUTRE-MER* : _____

2. SITUATION DU DEMANDEUR

• Cocher la case correspondant à votre situation :

– Situation 1 : première inscription dans une commune française

– Situation 2 : demande d'inscription en cas de **déménagement à l'intérieur d'une même commune française** ou d'un **même arrondissement pour Paris, Lyon et Marseille**

– Situation 3 : demande d'inscription en cas de **changement de commune d'inscription** ou en cas de **changement d'arrondissement pour Paris, Lyon et Marseille**

Dans ce cas, indiquer impérativement le précédent lieu d'inscription pour les élections des représentants français au Parlement européen :

COMMUNE : _____
Pour Paris, Lyon et Marseille, indiquer aussi l'arrondissement

DÉPARTEMENT : _____ ou OUTRE-MER* : _____

• Indiquer le lieu de la dernière inscription sur une liste électorale d'un autre pays de l'Union Européenne

– Pays : _____

– Subdivision administrative : _____

– Commune ou localité : _____

3. COORDONNÉES PERSONNELLES DU DEMANDEUR (ou le courrier peut être expédié)

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone : _____

Courriel (fortement recommandé) : _____ @ _____

*OUTRE-MER : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte, Wallis-et-Futuna, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie.

L'électeur soussigné déclare qu'il n'a demandé son inscription pour les élections européennes dans aucune autre commune de France, qu'il n'exerce son droit de vote qu'en France et qu'il n'est pas privé du droit de vote dans l'État dont il a la nationalité.

Date : ____ / ____ / ____ Signature du demandeur : _____

Cachet de la mairie Rubrique réservée à la mairie (ne rien inscrire)

Inscription volontaire Inscription par décision judiciaire

Date de réception de la demande en mairie : ____ / ____ / ____ Date de prise en compte de la demande : ____ / ____ / ____

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires de formulaires.

N°122
Nov. 2013

Sécurité

Le marquage de la RD 76

refait à neuf !

Le vieillissement du marquage au sol de la RD76 avait été accéléré par les innombrables passages de camions lors des dépôts de terre sur le Parc animalier de Thoiry : la Préfecture avait promis à l'époque le financement intégral de la remise à neuf de la signalisation horizontale, qui représentait un coût non négligeable que l'Auteuillois n'avait pas à supporter. Mais le temps a passé...les autorités préfectorales ont changé...et il a fallu, là encore, se battre pour avoir partiellement gain de cause : une subvention de 3 000 € au titre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière, pour un investissement total de 4 504 € TTC. L'intervention a été faite fin octobre. Elle a consisté à refaire le marquage existant sur la portion départementale située entre les deux panneaux du village, en renforçant les règles de sécurité en entrées de rond point et en sortie de la Route venant de Saulx Marchais (notamment avec l'implantation de balisettes plastiques sur l'axe central). Malheureusement, l'incivilité est au rendez-vous puisque ces plots plastiques, dont l'objectif est d'empêcher notamment le « tourner à gauche » en sortie de la route de Saulx Marchais, ont déjà été abîmés !

Philippe Heurtevent
Maire d'Auteuil-le-Roi



Une équipe spécialisée Alzheimer a été créée à Méré

N°122
Nov. 2013
Vie pratique



SSIAD- ADMR du Manoir

3 rue de la Chasière - 78490 MERE

Tél. : 01 30 88 51 16

ssiad.manoir@gmail.com - <http://ssiad-du-manoir-esa.webnode.fr>

Le SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile) de l'ADMR a déménagé de Thoiry pour s'installer à Méré. Une équipe spécialisée Alzheimer a été créée.

Ce nouveau service s'adresse aux patients atteints de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées au stade débutant ou modéré, et à leurs aidants.

En associant des soins à des activités thérapeutiques et sociales, l'équipe cherche à réduire les symptômes pour maintenir l'autonomie, la vie à domicile et repousser l'avancée de la maladie.

En informant sur la maladie et conseillant sur les attitudes à adopter et les adaptations de l'environnement à mettre en place, l'équipe est un soutien pour les proches du malade.

Sous la supervision de deux infirmières, Martine Vonthron et Nathalie Legou, l'équipe se compose d'une infirmière coordinatrice qui est Nathalie Legou, d'une psychomotricienne Audrey Buisson et de deux assistantes de soins en gérontologie. Cette équipe intervient à domicile sur les communes du canton de Montfort l'Amaury, Thiverval Grignon, Les Alluets le Roi et Crespières. Les soins sont délivrés sur prescription médicale à raison de 12 à 15 séances par an, réparties sur 3 mois et remboursées par la Sécurité Sociale.

L'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) du Val de Garance

L'ADMR du Val de Garance s'efforce d'apporter soutien matériel et moral sur plus de 16 communes avoisinantes. Elle propose une aide à domicile (ménage, repassage, compagnie, aide aux repas, ...) à toute personne dépendante et désireuse de vivre à son domicile. N'hésitez pas à vous renseigner.

ADMR Val de Garance

Place de la Mairie

78890 GARANCIERES

Tél. : 01 34 86 63 00

admrvaledegarance@neuf.fr

Heures d'ouverture des bureaux

• Lundi, Mardi, Jeudi
et Vendredi :

8h30 à 12h30

13h30 à 17h30

• Mercredi : 8h30 à 12h30



Fédération des Associations des Conjoints Survivants et de Parents d'Orphelins (FAVEC) – Section du Lieutel

Le but de cette organisation est de :

- Informer, aider, défendre et représenter les veuves et veufs auprès des Pouvoirs Publics ;
- Alerter l'opinion sur les mesures de prévention ;
- Aider les orphelins à retrouver leur équilibre.

Permanence :

Le dernier samedi du mois, de 14h à 16h30

Maison de Sologne - Avenue de Sologne - 78 MAUREPAS

Contacts :

Jacques CARE : 01 30 66 33 46

Françoise CHUBERRE : 01 34 86 75 05

Siège social :

FAVEC

14 Rue du Parc de Clagny

78000 VERSAILLES

Tél : 01 39 53 12 46

Courriel : favec78@sfr.fr

<http://favec.asso.fr>



Une nouvelle déchèterie

Le nouveau sous-préfet de Rambouillet, M. Abdel-Kader Guerza, a inauguré Mardi 17 septembre la nouvelle déchèterie de Méré.

Celle-ci, située Chemin rural n°11 (entre la gare de Méré et le rond point de Vicq), est accessible depuis le 20 septembre aux mêmes horaires que la déchèterie de Garancières :

- **Lundi, Vendredi et Samedi :** 10h à 12h30 - 13h30 à 17h
- **Dimanche :** 9h à 13h



DÉCHETS ACCEPTÉS



MÉTAUX TOUT-VENANT CARTONS DÉCHETS VERTS BOIS

- Les objets ménagers encombrants : meubles usagés, literies, plastique ...
- Le carton
- Les déchets de démolition (gravats et terres inertes) issus exclusivement du bricolage familial
- Les déchets végétaux : tontes de pelouse, produits d'égamage ou branchages issus de l'entretien des jardins et d'espaces verts des particuliers
- Les déchets électriques et électroniques : DEEE
- Les métaux
- Le verre (vitres...)
- Les emballages en verre recyclables
- Le bois

Les produits toxiques

- Les huiles et les bidons vides souillés d'huiles
- Les batteries de véhicules légers ou de véhicules utilitaires de PTAC inférieur à 3,5 tonnes

- Les peintures, colles et vernis
- Les solvants : diluant, détachant, White Spirit, essence, gazole, traitement des bois...
- Les produits photographiques
- Les produits de jardinage : insecticides, désherbants, engrais, produits de traitement des jardins...
- Les acides et les bases : acide chlorhydrique ou sulfurique, acide de batterie, décapants, détartrants, soude, ammoniac, lessive alcaline, déboucheurs, révélateurs...
- Les hydrocarbures
- Les aérosols diffuseurs de produits de bricolage, de cosmétiques ou de phytosanitaires (uniquement les aérosols étiquetés corrosifs, nocifs, toxiques ou irritants)
- Les contenants et emballages souillés
- Les tubes fluorescents
- Les produits non identifiés : tout produit étiqueté corrosif, nocif, toxique ou irritant

Pour les Particuliers

Il suffit de se présenter avec la carte de déchèterie délivrée aux habitants des communes adhérentes du SIEED (Syndicat Intercommunal d'Evacuation et d'Elimination des Déchets de l'Ouest Yvelines), délivrée gratuitement en Mairie et valable sur toutes les déchèteries gérées par le syndicat.

La quantité maximum annuelle de dépôt est de 12m³ (évaluation volumétrique faite par le gardien) ou 12 passages, la carte étant poinçonnée à chaque passage. Au-delà de ce volume, le passage ou le m³ équivaut à un ticket à 10 € qui peut être acheté aux bureaux du SIEED à Garancières (29 bis rue de la Gare - tél : 01 34 86 65 49)

Les usagers procèdent eux même au tri et au déchargement, chaque produit devant être déposé dans le conteneur prévu à cet effet. Les déchets ménagers spéciaux et les batteries sont remis au gardien.

Pour les Professionnels

(artisan, commerçant, entreprise, association, centre équestre, auto-entrepreneur...)

Un droit d'accès, tenant lieu de participation aux frais de traitements, location de benne et transport, est instauré pour les professionnels ayant leur établissement sur une commune membre du SIEED.

Il est nécessaire de s'inscrire aux bureaux du SIEED, où seront remis une carte d'accréditation et le règlement intérieur (justificatifs à fournir : carte d'identité, et extrait k-bis de moins de trois mois). Chaque ticket, d'une valeur de 15 €, est valable pour 1 passage dans la limite de 1m³ par passage.

Ramassage
des encombrants
Dates 2014
non communiquées

N°122
Nov. 2013
Informations

Déchets verts
Fin du ramassage
le 16 décembre

Douze nouveaux camions, moins polluants (normes EURO 5), ont remplacé les bennes précédentes. Deux camions distincts effectueront désormais la collecte des bacs verts et celle des bacs jaunes : les bacs seront vidés séparément, toujours le jeudi pour Auteuil le Roi, à partir de 5h30 pour les bacs verts et dans l'après-midi pour les bacs jaunes.

Infos Pratiques

Que faire si l'un de vos bacs SIEED est défectueux ?

Les bacs à ordures sont la propriété du SIEED. L'utilisateur doit nettoyer et maintenir les bacs qui lui sont distribués dans un état d'hygiène correct. Si des réparations sont nécessaires, si l'un des bacs a été volé, il faut aller en Mairie afin d'y remplir un formulaire qui sera transmis au syndicat.

Rappel : Déchèterie

Déchèterie ouverte à Méré

OUVERTURE :

Lundi, Vendredi et Samedi :
10h - 12h30 et 13h30 - 17h00
Dimanche : 9h - 13h00

*Carte d'accès pour 10 passages gratuits
à demander en Mairie*



Horaires d'ouverture de la Mairie

Mardi

14h00 - 19h00

Jeudi et vendredi

14h00 - 17h00

1^{er} samedi de chaque mois

9h00 - 12h00

Tél. 01 34 87 43 15

Fax 01 34 87 58 08

Site

www.mairie-auteuil-le-roi.fr

E-mail

mairie.auteuil-le-roi@mairie-auteuil-le-roi.fr

Renseignements utiles

- Appels d'urgence : 112
- Police Secours : 17
- Pompiers : 18
- Centre Hospitalier Versailles :
01 39 63 91 33
- Médecin de garde : 15
- Mairie : 01 34 87 43 15
- SNCF (Méré) : 01 39 20 23 10
- Vétérinaire (Auteuil) : 01 30 88 55 30
- Paroisse : 01 34 86 01 43
- Pompes Funèbres (Montfort) :
01 34 86 41 09
- Caisse Primaire Ass.Maladie :
36 46 ou 0820 904 102
- Marchés :
Samedi matin :
la Queue-Lez-Yvelines
Dimanche matin :
Montfort et Beynes

État Civil

• Mariage

Thérèse DORKEL et
Marc DUJARDIN
le 29 octobre 2013

• Naissances

Ruben GONZALEZ TALLET
le 21 septembre 2013

• Décès

Maurice LOISNEL
le 23 juillet 2013

Yves LUCE

le 05 septembre 2013



Débardage